

PROJET ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE VERT

2015-2018



SOMMAIRE

A) PRESENTATION

Qu'est ce que l'UNSS ?
Contexte du Collège Vert

B) LE PROJET D'AS ET LES TEXTES OFFICIELS

- a) Les programmes EPS
- b) Circulaire sur le développement du sport scolaire (18/08/2010)
- c) Le plan national UNSS 2012-2016

C) LES OBJECTIFS RETENUS AUX COLLEGE VERT

1. UN SPORT SCOLAIRE AMBITIEUX

- a) « Favoriser la pratique pluriactivités... » et « créer des conditions de fonctionnement de l'association sportive au sein de l'établissement ».
- b) Pérenniser la place des activités de pleine nature
- c) « Faire mieux connaître et valoriser les réalisations du sport scolaire », « faire vivre la communication interne, renforcer la responsabilité citoyenne des jeunes

2. UN SPORT SCOLAIRE DEMOCRATIQUE ET ACCESSIBLE

- a) « Maintenir une adhésion autour de 20 euros »
- b) « Garantir des temps d'entraînement le mercredi après midi »
- c) « Rechercher dans les AS, les districts et l'ensemble du sport scolaire, à mieux intégrer les élèves handicapés »

3. POUR UN SPORT SCOLAIRE INNOVANT

- a) « Proposer de nouvelles formes de pratiques sportives liées au pôle innovation... »
- b) « Développer, ..., une communication digitale auprès des élèves de l'établissement et de ses licenciés »

4. UN SPORT SCOLAIRE ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES

- a) « Développer une offre sportive tenant compte des infrastructures et des particularités locales

5. POUR UN SPORT ETHIQUE ET SOLIDAIRE

- a) Construire des formes de solidarité dans le sport scolaire, y compris financières »
- b) « Mener une campagne contre les violences et les incivilités », »promouvoir l'esprit sportif »
- c) S'impliquer dans la généralisation de l'Education au développement durable »

D) LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'AS DU COLLEGE VERT EN LIEN AVEC LE CONTRAT D'OBJECTIF

- a) Développer, enrichir, étoffer par l'innovation et l'expérimentation, la spécificité Environnement de l'établissement.
- b) Assurer la réussite scolaire, l'autonomie et l'épanouissement des élèves
- c) Ouvrir l'établissement sur le monde culturel, économique et social
- d) Mise en place d'une véritable éducation à la citoyenneté par l'information et la prévention

E) LE FONCTIONNEMENT DE L'AS AU COLLEGE VERT

- a) Inscription à l'AS
- b) L'encadrement
- c) Inscription aux différentes activités
- d) La formation des jeunes officiels
- e) La fonction du jeune reporter
- f) Quelques informations utiles
- g) Responsabilités

QU'EST-CE QUE L'UNSS ?

- ▣ Une association Loi 1901
- ▣ Objet: organiser et développer la pratique d'activités sportives et l'apprentissage de la vie associative.
- ▣ Une fédération Multisports: l'UNSS permet de pratiquer plus de 60 activités sportives

▢ Un encadrement qualifié et compétent

▢ Des compétitions à différents niveaux (district, départemental, régional, national)

CONTEXTE DU COLLEGE VERT

Le Collège Vert est un établissement rural et isolé à taille humaine (85 élèves).

Sa particularité tient du fait de la présence de l'internat qui accueille les élèves du lundi au vendredi, ainsi que l'option « Education au développement durable » pour tous les niveaux de classe.

L'AS compte chaque année environ 50% de l'effectif du Collège. Les élèves licenciés sont, pour la plupart, des membres actifs de l'association. Les élèves ont plaisir à s'impliquer et à pratiquer des activités de loisir et/ou de compétition. Il en ressort une ambiance conviviale et familiale permettant à tous les élèves de trouver leurs places.

LE PROJET D'AS ET LES TEXTES OFFICIELS

a) Les programmes EPS

Les programmes EPS soulignent que l'association sportive, dans le prolongement de l'EPS, a un double intérêt pour les élèves. En effet, l'AS permet ***d'approfondir des activités vues en cours d'EPS afin d'atteindre un meilleur niveau de pratique ou bien d'en découvrir et pratiquer de nouvelles, mais aussi de découvrir et de participer à la vie associative*** en accédant à des responsabilités.

Le programme collège précise dans son préambule : « Dans tous les établissements, l'association sportive (AS) permet une découverte ou une spécialisation dans une ou plusieurs activités sportives ou artistiques, mais aussi une formation certifiée à des tâches d'organisation, d'arbitrage, de managérat et de reportage. L'AS organise la rencontre entre élèves, d'un même ou de plusieurs établissements, sous des formes compétitives ou promotionnelles. Par des prises d'initiatives et de responsabilités, elle permet un apprentissage concret de la vie associative, élément de la citoyenneté favorisant ainsi une approche humaniste du sport. »

b) Circulaire sur le développement du sport scolaire (18/08/2010)

Elle souligne que l'AS est un « acteur majeur de la vie de l'école et de l'établissement » et rappelle « L'importance du projet de l'association sportive » qui « doit faire partie intégrante du projet d'école et du projet d'établissement »

Elle donne des indications précises sur ce projet et ses liens avec le projet d'établissement : « Le projet de l'association est construit autour de deux principaux axes :

- la pratique d'activités physiques et sportives, avec une alternance, tout au long de l'année, d'entraînements, de rencontres, de compétitions ou de temps forts (...)

L'apprentissage de la responsabilité, par la participation des élèves à la vie de l'association et à l'organisation des activités.

L'association sportive contribue ainsi à l'apprentissage des règles et à la prévention de la violence. Au-delà de ces deux axes indissociables, l'association sportive doit contribuer à la mise en œuvre des différents volets du projet d'école et d'établissement. » La valorisation des acquis, la reconnaissance de l'engagement citoyen et associatif des élèves, la formation des jeunes officiels, les actions d'éducation à la santé,...

Nous pouvons souligner 3 points importants :

- ***le volet éducatif ou citoyen du projet d'AS doit être valorisé.***
- ***le projet d'AS doit être intégré au projet d'établissement et répondre au contrat d'objectifs.***
- ***il doit tenir compte des attentes et des besoins des élèves.***

c) **Le plan national UNSS 2012-2016**

-L'UNSS garantit à tous les jeunes l'accès à la pratique sportive sous toutes ses formes tout au long de leur scolarité. Elle leur permet l'apprentissage et la stabilisation des acquis, le progrès, la rencontre et la performance diversifiée. De plus, elle leur offre un accès aux responsabilités.

-L'UNSS évolue au sein des établissements du second degré grâce à l'engagement de tous les enseignants d'éducation physique et sportive de l'Éducation nationale. Elle permet de promouvoir le sport auprès des élèves dans leur cadre quotidien.

Le travail de l'UNSS sur la période 2012-2016 a donc pour objectifs :

- Un sport scolaire ambitieux
- Un sport scolaire démocratique et accessible
- Un sport scolaire innovant
- Un sport scolaire ancré dans les territoires
- Un sport scolaire éthique et solidaire
- Un sport scolaire responsable.

LES OBJECTIFS RETENUS AUX COLLEGE VERT

1. UN SPORT SCOLAIRE AMBITIEUX

- a) **« Favoriser la pratique pluriactivités... » et « créer des conditions de fonctionnement de l'association sportive au sein de l'établissement ».**

- Participation aux différentes rencontres proposées par le district et le département dans la mesure du possible.
- Variées les activités proposées aux entraînements au collège.
- Proposer des sorties exceptionnelles (surf, rafting, spéléologie,...) en rapport avec l'environnement.

b) « Faire mieux connaître et valoriser les réalisations du sport scolaire », « faire vivre la communication interne, renforcer la responsabilité citoyenne des jeunes »

- Impliquer les élèves dans la réalisation d'affiches d'informations sur les différents panneaux AS, ENT,...
- Réunir le bureau de l'AS (adultes et jeunes) afin de prendre les différentes décisions (choix des activités, actions à réaliser, mode de fonctionnement...)
- Formation de « jeunes reporters »
- Formation de « jeunes officiels »

c) Pérenniser la place des activités de pleine nature

- S'intégrer pleinement dans le projet district ou départemental en participant aux différentes sorties APPN (VTT, course d'orientation, raid nature,...).
- Proposer des entraînements au collège (VTT, CO,...), ainsi que des sorties exceptionnelles (surf et protection du littoral, spéléologie et environnement, rafting...).

2. UN SPORT SCOLAIRE DEMOCRATIQUE ET ACCESSIBLE

a) « Maintenir une adhésion autour de 20 euros »

Proposer une cotisation à l'AS à 20 euros maximum.

b) « Garantir des temps d'entraînement le mercredi après midi »

Les entraînements et les rencontres inter-établissements ont lieu le mercredi après-midi. Les élèves ont accès à la cantine le mercredi midi.

c) « Rechercher dans les AS, les districts et l'ensemble du sport scolaire, à mieux intégrer les élèves handicapés »

Organiser une journée ou demi journée « sport adapté/environnement » afin de sensibiliser les élèves au handicap et au sport adapté :

- Pratique d'activités adaptées en lien avec des associations
- Forum de discussion
- Ateliers sur les différents sens en lien avec l'environnement

3. POUR UN SPORT SCOLAIRE INNOVANT

c) « Proposer de nouvelles formes de pratiques sportives liées au pôle innovation... »

Proposer des pratiques comme le VTT, Raid nature, kin ball,...

d) **« Développer, ..., une communication digitale auprès des élèves de l'établissement et de ses licenciés »**

- *Informar les élèves des résultats des rencontres via l'ENT du collège*
- *Mise en ligne des photos des rencontres sur l'ENT*
- *Articles des mini reporters sur l'ENT*

4. UN SPORT SCOLAIRE ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES

a) **« Développer une offre sportive tenant compte des infrastructures et des particularités locales »**

- *Développer les sports de pleine nature afin de faire découvrir « leur » territoire aux élèves.*

5. POUR UN SPORT ETHIQUE ET SOLIDAIRE

a) **« Construire des formes de solidarité dans le sport scolaire, y compris financière »**

- *Covoiturage (partage des bus) avec les AS voisines pour se rendre sur les lieux d'une rencontre (district ou départementale).*
- *Mutualisation des transports.*

b) **« Mener une campagne contre les violences et les incivilités », « promouvoir l'esprit sportif »**

- *Ne tolérer aucun geste violent, ni aucune parole déplacée que ce soit en entraînement ou en compétition.*
- *Mener un travail contre les discriminations de tous genres : favoriser les équipes mixtes tant au niveau du genre, du niveau scolaire, Accepter les différences.*

c) **« S'impliquer dans la généralisation de l'Education au développement durable »**

- *Proposer des ateliers (jeux) sur le thème de l'environnement au sein du collège mais aussi lors de manifestations sportives organisées par le district ou le département.*
- *« brigade du tri » sur les manifestations sportives.*
- *Informar les élèves sur le tri sélectif et l'appliquer lors des pique nique notamment*
- *Création d'une charte du « sportif éco-futé ».*

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'AS DU COLLEGE VERT EN LIEN AVEC LE CONTRAT D'OBJECTIF

a) **Développer, enrichir, étoffer par l'innovation et l'expérimentation, la spécificité Environnement de l'établissement.**

- *Proposer des activités de pleine nature mêlant sport et environnement*

- Participer à l'organisation d'atelier environnement sur le sportif éco futé au sein du département
- Former les élèves à la sensibilisation au tri sélectif.
- Création d'une charte du sportif éco-futé.

b) Assurer la réussite scolaire, l'autonomie et l'épanouissement des élèves

- proposer des activités variées et motivantes afin que tous les élèves puissent s'épanouir et s'exprimer.
- permettre aux élèves de participer aux rencontres et aux compétitions UNSS, connaître la réussite seul ou en équipe, améliorer l'estime de soi,...
- valoriser la réussite au travers des affichages (panneaux AS,...)

c) Ouvrir l'établissement sur le monde culturel, économique et social

- favoriser les rencontres inter établissements (rencontres amicales, compétitions)

d) Mise en place d'une véritable éducation à la citoyenneté par l'information et la prévention

- participer à la vie de l'association sportive de façon active : différents rôles au sein de l'AS : trésoriers adjoints , secrétaires adjoints, président adjoint,...
- favoriser l'esprit de communauté et la solidarité par le sentiment d'appartenance à un groupe, à une équipe.

LE FONCTIONNEMENT DE L'AS AU COLLEGE VERT

L'ENCADREMENT

L'encadrement est assuré par Mme POUGES , professeur d'EPS.
 Selon l'activité et le nombre de participants aux manifestations extérieures, la professeur d'EPS pourra faire appel aussi à un AED et/ou aux parents volontaires pour assurer une aide à l'encadrement.
 Dans le cadre de certaines rencontres, les élèves pourront être pris en charge par un professeur d'EPS d'un autre établissement accompagné de l'AED du collège et seront sous sa responsabilité pour la durée de la compétition.

INSCRIPTION à L'AS :

Un document d'adhésion à l'AS est distribué aux élèves dès la rentrée.

Pour vous inscrire, il vous faut :

- Cotisation à l'As de 20 euros (chèque libellé à l'ordre de l'association sportive du collège Vert »
- 1 photo d'identité.

Tout cela est à transmettre au professeur d'EPS dans une enveloppe fermée avec nom/prénom et classe de l'élève.

Penser à préciser le nom de l'élève derrière le chèque si ce n'est pas le même que celui mentionné sur le chèque.

INSCRIPTIONS AUX DIFFERENTES ACTIVITES

L'inscription pour les différentes activités se fait au bureau EPS sur le tableau réservé à cet effet. Généralement, les inscriptions sont ouvertes 15 jours à l'avance minimum sauf exceptions.

Deux tableaux d'affichage pour l'AS du collège : un au niveau du hall du collège et un devant le bureau EPS.

Les internes doivent signaler leur présence à l'AS du mercredi auprès de la vie scolaire.

1. ENTRAINEMENTS

Les entraînements ont lieu tous les mercredis après-midi.

Les horaires varient en fonction de l'activité et des installations disponibles

2. RENCONTRES DISTRICTS

Les rencontres districts ont lieu également les mercredis après-midi de 13h15 à 17 h00.

3. RENCONTRES DEPARTEMENTALES

Elles ont lieu le mercredi le plus souvent à la journée.

4. SORTIES EXCEPTIONNELLES

Le mercredi sur la journée avec une inscription entre 2 à 3 semaines à l'avance.

LA FORMATION DES JEUNES OFFICIELS

La politique «jeunes officiels» de l'UNSS vise à former des jeunes afin qu'ils assurent eux-mêmes l'arbitrage et le jugement à l'occasion de différentes rencontres.

Le jeune reçoit une formation du niveau district au niveau national, validée à chaque étape par une certification.

Cette formation constitue une véritable passerelle vers les fédérations sportives.

Nous avons axé, pour le moment, la formation sur « les jeunes officiels VTT » et rugby.

LA FONCTION DU JEUNE REPORTER

Intégrer à l'AS, des élèves, participants ou non à la pratique des activités sportives. Les élèves découvrent la fonction de reporter sous la forme de petits reportages photos et /ou articles publiés sur l'ENT du collège Vert.

La fonction de jeune reporter peut permettre à des élèves dispensés s'intégrer pleinement aux activités de l'AS.

QUELQUES INFORMATIONS UTILES

- Les demi pensionnaires doivent acheter des tickets cantine pour les mercredis midi auprès de la gestionnaire de l'établissement. Ils doivent également s'inscrire auprès de la vie scolaire afin que la cantine puisse réserver les repas.

- En cas d'absence si l'élève s'est inscrit à l'activité, il est demandé à l'élève d'avertir le professeur si possible le lundi au plus tard avant la sortie.
- En cas d'empêchement de dernière minute, l'entraînement ou la rencontre peuvent être annulés. L'information est alors relayée à un maximum d'élèves et par l'affichage sur le panneau AS et sur l'ENT.
- L'heure de retour donnée ne peut être qu'approximative compte tenu des imprévus inhérents à toute rencontre sportive, aux aléas climatiques et à la densité du trafic routier. Afin d'éviter aux parents des temps d'attente importants, il est demandé aux familles de vérifier que leur enfant a bien connaissance des numéros de téléphone permettant de les joindre le mercredi après midi.
- Pour les sorties qui se déroulent sur la journée du mercredi, les familles seront averties par note écrite.
- Le choix des activités varie selon les années en fonction des envies des élèves, du calendrier du district et du département.

RESPONSABILITES

- Le règlement intérieur du Collège Vert et le règlement EPS doit être connu des élèves et des parents. Un élève ne respectant pas le règlement pourra être exclu temporairement ou définitivement de l'association sportive en fonction de la gravité des faits sans remboursement de la cotisation.
- Lors des déplacements en bus, le port de la ceinture est obligatoire. Si un élève, malgré les recommandations des encadrants, décroche sa ceinture, ceux-ci ne pourront pas être responsables des conséquences de ses actes (amendes,...).
- Si une famille souhaite déposer ou récupérer son enfant sur les lieux de la rencontre, un document écrit et signé par les responsables légaux doit être fourni au chef d'établissement ou à la CPE au préalable.

